

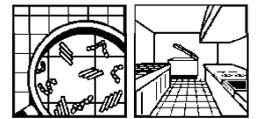
# PRO®

## DYACIL MAXI

Détergent bactéricide, apte au contact alimentaire

A.M.M. n° 8800644-Homologué par le Ministère de l'Ecologie.

- 🌀 Dégraissant
- 🌀 Désinfectant EN1276, EN1650, EN13697, EN14476
- 🌀 Homologué POA et POV
- 🌀 Contact alimentaire



pH :  
**12**

### APPLICATIONS

Détergent, désinfectant apte au contact alimentaire, pour le nettoyage et la désinfection simultanée des surfaces et objets.

Ce bactéricide puissant détruit de nombreux germes et prévient le risque de contamination.

Il est particulièrement recommandé pour les cuisines collectives (restaurants, cantines, etc.) pour l'hygiène des sols, murs, portes, chambres froides, chariots, réfrigérateurs, comptoirs, matériels... mais aussi pour la désinfection en milieu agro-alimentaire (laiteries, salisseries, abattoirs,...).

Homologations alimentaires (TP4):

- Locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport P.O.V.\* → traitement bactéricide : 1,5% v/v, 5 min.
- Locaux de stockage, matériel de transport P.O.A.\* et matériel de laiterie → traitement bactéricide : 1,5% v/v, 5 min.

\* P.O.V. : Produits d'Origine Végétale - P.O.A. : Produits d'Origine Animale.

### MODE D'EMPLOI

Peut s'utiliser en centrale de désinfection, en application manuelle, par pulvérisation ou en trempage.

- Avant toute opération de désinfection, procéder au dégraissage des surfaces.
- Diluer dans l'eau de 0,5 à 5% selon le tableau ci-contre.
- L'application devra être suivie d'un rinçage à l'eau claire des surfaces traitées et du matériel d'application.

A titre d'indication, un litre de solution (15 ml de DYACIL MAXI) permet de traiter environ 30 m<sup>2</sup> de surface dure.

Produit dilué : nous conseillons un renouvellement journalier.

#### ACTIVITE DESINFECTANTE SOUMISE A HOMOLOGATION

Activité	Normes	Dilution	Temps de contact en minutes
Bactéricide	EN 13697 / en présence de substances interférentes	1,5 % v/v	5

#### ACTIVITE DESINFECTANTE SPECIFIQUE - USAGE TP2-TP4 - HORS AMM

Activité	Normes	Dilution	Temps de contact en minutes
Bactéricide	EN 1276 / sans substances interférentes	1 % v/v	5
Bactéricide	EN 1276 / en présence de substances interférentes	3 % v/v	5
Levuricide	EN 1650 - Candida Albicans / en présence de substances interférentes	1 % v/v	15
Fongicide	EN 13697- Aspergillus Niger / en présence de substances interférentes	5 % v/v	30
Virucide	EN 14476 - H3 N8 / H5N1 sans substances interférentes	0,5 % v/v	10
Virucide	EN 14476 - H3 N8 / H5N1 sans substances interférentes	1,0 % v/v	5
Virucide	EN 14476 - H3 N8 / H5N1 avec substances interférentes	1,0 % v/v	15
Virucide	EN 14476 - H1N1 avec substances interférentes	1,0 % v/v	15